



## Délégation de l'Union européenne au Burundi

Bujumbura, le 13 mai 2016

### L'UE débloque 55 millions d'euros pour la population du Burundi

La Commission européenne a annoncé aujourd'hui deux nouvelles actions pour un montant de 55 millions d'euros. Ces programmes permettront d'apporter un soutien direct à la population, dans les domaines de la santé, de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

La Commission européenne a annoncé aujourd'hui deux nouvelles actions en faveur de la population burundaise: d'une part, l'accès à des soins de santé (40 millions d'euros) et, d'autre part, un programme de développement rural et de nutrition (15 millions d'euros). La mise en œuvre de ces deux programmes sera confiée à des organisations non gouvernementales et/ou des agences internationales, conformément à la décision du Conseil de l'UE du début de l'année, qui a suspendu tout soutien financier direct de l'UE à l'administration burundaise.

M. Neven **Mimica**, commissaire européen chargé de la coopération internationale et du développement, a déclaré à ce propos: «*Les Burundais eux-mêmes sont les principales victimes de cette crise, qui a aggravé une situation déjà très fragile. Cette nouvelle enveloppe de 55 millions d'euros aidera à renforcer l'accès aux services de santé et à améliorer l'alimentation et la nutrition. Elle prouve que l'UE reste clairement déterminée à continuer de soutenir le peuple burundais, malgré l'impasse politique actuelle.*»

L'annonce faite aujourd'hui intervient moins de deux mois après que le Conseil a clôturé la procédure de consultation avec le Burundi, au titre de l'article 96 de l'accord de partenariat UE-ACP (accord de Cotonou). Le Conseil a décidé de suspendre l'aide financière directe aux autorités burundaises, tout en soulignant qu'il maintiendrait son soutien à la population du Burundi et qu'il espérait à long terme la reprise d'une pleine coopération si le Burundi mettait en œuvre des mesures favorables à une solution politique à la crise.

Le programme de soutien de l'UE en faveur de la nutrition et d'un développement rural durable vise à améliorer les conditions de vie et à augmenter les moyens de subsistance des ménages en développant l'accès aux semences, aux engrains, aux équipements et à la formation.

Le programme d'aide au système de santé cherche à accroître l'accès aux services de santé dans 18 provinces du Burundi, en accordant une attention particulière aux femmes enceintes et aux enfants de moins de cinq ans.

#### Contexte

L'article 96 de l'accord de Cotonou constitue la base juridique permettant l'adoption des mesures appropriées, à l'issue d'une procédure de dialogue, dans les cas où l'une des parties estime que des éléments essentiels de l'accord ne sont pas respectés.

La décision du Conseil de l'UE du 14 mars 2016, adoptée après une procédure de consultations au titre de l'article 96, indiquait que les projets financés par l'UE pour assurer l'accès aux services de base à la population étaient en cours d'élaboration, mais que les ressources financières ne seraient pas acheminées par des comptes détenus par le gouvernement burundais. Elle soulignait, de plus, que l'UE restait déterminée à fournir une aide d'urgence.